

LA CATHÉDRALE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI ET SON AVENIR

« *CONFIANCE ET AUDACE* »



ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DU MÉDIATEUR

MGR MARC PELCHAT

Le 30 novembre 2018

La cathédrale Saint-Germain de Rimouski et son avenir

L'état de la situation observée par le médiateur désigné

Depuis sa fermeture au culte en novembre 2014, en raison de problèmes affectant l'enveloppe du bâtiment et pouvant compromettre la sécurité des usagers, le sort de la cathédrale de Rimouski a suscité de nombreuses prises de position et son avenir est devenu un sujet de controverse.

Quatre années après sa fermeture, malgré plusieurs démarches et propositions, aucune solution concernant la réanimation ou la transformation de la cathédrale ne s'est imposée aux autorités diocésaines et n'a su rallier le milieu rimouskois dans son ensemble.

Au fil des projets présentés par différents groupes, d'un sondage d'opinion, d'un appel de mémoires et d'études diverses, les positions se sont polarisées autour de deux solutions principales que l'on peut résumer ainsi :

- 1) une restauration intégrale avec une restitution complète du bâtiment au culte;
- 2) une transformation faisant place à d'autres usages conjugués avec la poursuite du culte catholique dans un espace plus restreint.

Sur le mérite de ces projets, leur faisabilité, leur financement et leur acceptation sociale, le dialogue est devenu extrêmement difficile dans le contexte d'un climat de plus en plus tendu.

Devant l'incertitude persistante et la difficulté à rallier les diocésains autour d'un projet, la confiance envers l'archevêque et ses proches collaborateurs a été ébranlée. On doit constater qu'un « climat toxique » s'est développé et que des attitudes conflictuelles nuisent maintenant à la recherche pacifique d'une solution raisonnable.

Devant ce qui peut sembler être une impasse, on a perdu de vue la sérénité qui devrait accompagner la recherche commune d'une issue satisfaisante pour la communauté catholique et la collectivité rimouskoise. Une solution est pourtant toujours possible et rien n'est perdu si les efforts nécessaires sont consentis, en rétablissant la confiance et en faisant preuve de courage, avec des concessions de la part de tous les acteurs. Il s'agit pour le milieu rimouskois de s'unir autour d'une proposition réaliste et audacieuse qui assure l'avenir de l'église-mère de l'archidiocèse, le regard tourné vers l'héritage à transmettre aux jeunes générations qui seront forcément différentes de la nôtre.

C'est dans ce contexte que le pasteur de l'archidiocèse de Rimouski a annoncé la nomination d'un médiateur pour favoriser la reprise du dialogue par l'écoute des divers points de vue, la conciliation entre les différents acteurs et la proposition de recommandations de nature à rallier le plus grand nombre autour de l'avenir de la cathédrale Saint-Germain.

Le processus de médiation mis en place

Évêque auxiliaire à Québec et vicaire général de ce diocèse, professeur émérite de l'Université Laval et ancien doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses, ex-doyen de la Faculté des études supérieures et ombudsman de l'Université Laval, j'ai accepté le mandat confié par l'archevêque de Rimouski Mgr Denis Grondin, le 25 octobre 2018, avec l'appui du Nonce apostolique au Canada et l'encouragement de l'archevêque de Québec et primat du Canada, dans l'esprit d'un service à rendre à une Église sœur.

J'ai considéré mon mandat comme un engagement pastoral et un geste d'entraide fraternelle. Je l'ai confié au Seigneur dans la prière pour qu'il nous donne à tous et à toutes le courage de quitter le rivage connu pour avancer vers une autre rive.

J'insiste sur ce dernier aspect que le pape François a abordé récemment (29 novembre 2018) à l'occasion d'un congrès organisé à Rome par le Conseil pontifical pour la culture sur le thème « Dieu n'habite-t-il plus ici ? Cession de lieux de culte et gestion intégrée des biens culturels ecclésiastiques ». Le fait « que beaucoup d'églises, nécessaires jusqu'à il y a quelques années, ne le sont plus maintenant », explique-t-il, doit être vu « comme un signe des temps qui nous invite à une réflexion et qui nous impose une adaptation ». L'édification d'une église ou sa nouvelle destination ne sont pas « des opérations que l'on traite uniquement sous l'aspect technique ou économique », déclare le pape François. « Tout en inculquant le devoir de protection et de conservation des biens de l'Église, et en particulier des biens culturels », poursuit-il, l'Église affirme « qu'ils n'ont pas de valeur absolue mais qu'en cas de nécessité ils doivent servir au plus grand bien de l'être humain, et spécialement au service des pauvres ».

Démarches réalisées par le médiateur

Dans un premier temps, j'ai pris connaissance d'un imposant dossier :

- Correspondances diverses (citoyens, assemblée de fabrique, archevêché)
- Résultats du sondage Léger (10 mai 2017)
- Mémoires et projets de restauration ou de conversion (juin 2017)
- Procès-verbaux et notes de réunions ou d'assemblées
- Avis et opinions d'experts sur l'orgue de la cathédrale
- Dossier de presse : articles de journaux, entrevues, communiqués de presse
- Mise en demeure (2018)
- Ouvrage *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*, sous la direction de Jean-René Thuot, Kurt Vignola et Nicolas Beaudry, Université du Québec à Rimouski, Les Éditions de l'Estuaire, 2017, 389p.

Dans un second temps, je me suis rendu à Rimouski les 29 et 30 octobre 2018, puis de nouveau les 25, 26 et 27 novembre 2018. Pendant ces deux séjours à Rimouski, j'ai rencontré individuellement des personnes et des groupes en les recevant à la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski ou à l'archevêché de Rimouski:

- Mgr Denis Grondin, *archevêque de Rimouski* (29 et 30 octobre, 25, 26 et 27 novembre 2018)
- M. Marc Parent, *maire de Rimouski* (29 octobre 2018)
- Sœur Gabrielle côté, *supérieure générale R.S.R.* (29 octobre et 26 novembre 2018)
- M. Jacques Landry, M. Jean-Claude Roy, M. Alain Pelletier, *Regroupement diocésain pour la sauvegarde de la cathédrale de Rimouski* (30 octobre et 26 novembre 2018)
- M. Jean-Charles Lechasseur, M. Victor Lepage et Mme Nathalie Leblond, *marguilliers de la Fabrique Saint-Germain* (30 octobre 2018)
- M. Pascal Gagnon, *historien* (29 octobre 2018)
- M. Michel Francoeur, Mme Martine Dubé, M. Gaston Marin et M. Daniel Doucet, *Comité Place-Cathédrale* (30 octobre 2018)
- Mme Pauline Massad et M. Réjean Lévesque, *membres des Services diocésains de Rimouski* (29 octobre 2018)
- M. Harold Lebel, *député de Rimouski à l'Assemblée nationale du Québec* (conversation téléphonique du 30 octobre 2018)
- M. Kurt Vignola, *CEGEP de Rimouski* (conversation téléphonique du 8 octobre 2018 et rencontre personnelle le 26 novembre 2018)
- M. Michel Lavoie, *économiste diocésain*, (26 novembre 2018)
- M. Mélançon, *chancelier du diocèse*, (26 novembre 2018)
- M. Guy Lagacé, *vicaire général du diocèse*, (26 novembre 2018)
- Les membres du Bureau de l'archevêque réunis en conseil : *Mgr Denis Grondin, M. Benoît Hins, M. Guy Lagacé, M. Michel Lavoie, M. Réjean Lévesque, Mme Pauline Massaad, M. Jean-Yves Mélançon, avec la participation de Mme Ginette Larocque comme observatrice* (27 novembre 2018)

Constats préliminaires

- Dans une situation idéale, la cathédrale Saint-Germain pourrait être restaurée et restituée intégralement au culte, en retrouvant sa fonction originelle d'église-mère de l'archidiocèse et de siège épiscopal de l'archevêque de Rimouski. Son unité architecturale et la qualité de son orgue seraient ainsi entièrement préservés.

En l'absence d'une aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec et d'une volonté claire de la population de participer financièrement à une restauration, la Ville ne pouvant contribuer pour sa part au maintien exclusif d'un lieu de culte, la faisabilité d'une restauration et d'une restitution intégrale au culte semble fortement compromise.

Une initiative citoyenne, qui a pris la forme d'un comité de sauvegarde de la cathédrale de Rimouski militant pour sa restauration et son retour au culte, n'a pas démontré que ce groupe disposait d'un plan d'affaires réaliste et convaincant, en dépit de ses intentions très louables.

L'avenue de s'en remettre aux divers fonds existant dans l'archidiocèse afin de couvrir tous les frais de restauration, ou une grande partie de ceux-ci, n'est pas envisageable dans la perspective d'une bonne gestion de l'Église diocésaine en regard de sa mission première et du respect des fins pour lesquelles ces fonds ont été constitués, *même si une participation significative de l'archidiocèse à un projet de « réanimation » de la cathédrale ne devrait pas être écartée.*

- La mise en place de la fabrique actuelle issue des décrets épiscopaux d'avril 2018, constituant la paroisse Saint-Germain en paroisse non-territoriale (paroisse particulière comprenant l'église et le terrain sur laquelle elle est construite avec le presbytère) a accentué la situation conflictuelle qui existait déjà. J'ai constaté que cette décision a creusé davantage l'impasse administrative où se trouve la gestion du dossier de la cathédrale Saint-Germain.
- J'ai pu constater un fort consensus en faveur de la conservation du bâtiment de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski et de sa mise en valeur. Il est évident que cet édifice historique occupe une place emblématique et fait partie intégrante du paysage urbain de Rimouski. Tout doit être fait pour assurer la sauvegarde de ce monument et son intégration dans la revitalisation du centre-ville de Rimouski, en considérant toutes les options possibles dans le but de retenir la plus appropriée.
- Une partie importante des personnes qui ont été sondées en 2017 souhaitent le maintien du culte dans l'espace de la cathédrale, tout en acceptant d'envisager la cohabitation avec d'autres usages compatibles et en préservant au maximum les caractéristiques architecturales dans le cadre d'une transformation partielle.

- Lorsqu'un bâtiment patrimonial est menacé, comme c'est le cas pour la cathédrale Saint-Germain de Rimouski, une transformation totale ou partielle de son usage doit être envisagée pour en favoriser la conservation, tout en adaptant cet usage aux besoins de la collectivité. Une telle transformation d'usage est acceptable socialement si elle cherche à respecter, de la meilleure manière possible, l'architecture, le décor et l'esprit du lieu.
- Il faut considérer avec attention le fait que toute transformation d'usage entraînant des modifications à l'aménagement intérieur de la cathédrale devrait chercher à tenir compte de la mise en valeur de l'orgue en place pour en préserver au maximum la qualité sonore en cas d'altération de la volumétrie du bâtiment.
- Aucun projet impliquant une transformation d'usage compatible avec le maintien du culte dans une partie des lieux ne peut se réaliser sans *l'appui des pouvoirs publics aux niveaux municipal, provincial et fédéral, avec une participation réelle de l'archidiocèse de Rimouski*.
- Le moment est favorable pour établir un partenariat avec la Ville qui développe en ce moment un plan d'urbanisme pour le centre-ville de Rimouski, incluant tout le secteur de la cathédrale Saint-Germain.
- Un investissement de la Ville et des autres paliers de gouvernement est tout à fait envisageable si l'on considère une transformation d'usage qui maintiendrait des activités de culte dans une partie de l'immeuble tout en aménageant un espace public ouvert à d'autres activités, socioculturelles, éducatives ou récréatives. Il existe beaucoup d'exemples au Québec en cette matière.
- J'ai constaté qu'il y avait un intérêt de la Ville pour l'acquisition du presbytère Saint-Germain et le terrain qu'il occupe à l'ouest de la cathédrale, ce qui pourrait faire partie d'un plan d'ensemble.
- Au cours des auditions, j'ai aussi noté qu'il a souvent été suggéré d'explorer l'intérêt de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour ses locaux à Rimouski qui pourraient être logés soit dans la cathédrale, soit dans le presbytère, soit dans la sacristie rénovée.

Recommandations à l'archevêque de Rimouski

1. Guider toute décision concernant l'avenir de la cathédrale en respectant trois principes :
 - la préservation du monument au cœur du centre-ville en travaillant en partenariat avec d'autres acteurs sollicités pour y contribuer;
 - la réanimation de la cathédrale au profit de la communauté catholique et de toute la communauté rimouskoise;
 - la préservation d'un espace convenable pour le culte en y maintenant le siège épiscopal avec la fonction de cathédrale.
2. Constituer un *comité conseil* sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski, formé de personnes provenant de divers horizons (économique, culturel, scientifique, éducatif, social, politique, ecclésial et diocésain) en vue de l'examen des divers projets qui ont été déjà soumis ou qui le seront au cours des prochains mois. L'archidiocèse pourrait y être représenté par son vicaire général, à l'exclusion de l'archevêque, du chancelier et de l'économie diocésain.
3. Recruter une personne *chargée de projet* pour solliciter des propositions et accompagner les groupes porteurs de projets au cours d'une période à déterminer. Elle préparera les travaux du *comité conseil* chargé d'évaluer les projets et de recommander le plus rassembleur. Sa rémunération serait assurée dans un premier temps par la Corporation archiépiscopale avec une participation de la Ville à partir du moment où un projet particulier faisant consensus pourrait s'intégrer à son plan d'urbanisme. Cette personne pourrait avoir son bureau dans les locaux de la Ville ou ceux d'une communauté religieuse.
4. Favoriser la possibilité que la personne chargée de projet fasse appel à des ressources externes spécialisées dans la sauvegarde et la transformation du patrimoine religieux, telles que la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti (<https://www.crcprb.chaire.ulaval.ca>) de l'Université Laval ou la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal (<https://patrimoine.uqam.ca/projet/les-eglises-du-quebec/>), ainsi que les ressources du milieu de la recherche à Rimouski (*Laboratoire d'archéologie et de patrimoine de Rimouski*, CEGEP et Université du Québec à Rimouski).
5. Vérifier une dernière fois avec le ministère québécois de la Culture et des Communications la possibilité d'une révision de la cote D attribuée par le Conseil du patrimoine religieux, fermant présentement tout accès aux subventions du Conseil.

6. Si l'hypothèse d'une restauration complète et d'une restitution intégrale au culte catholique était définitivement écartée après un dernier examen, prioriser les projets qui mettraient de l'avant une modification acceptable de la volumétrie qui affecterait minimalement la sonorité de l'orgue et pourrait maintenir une perspective sur la nef et la voute, quels que soient les nouveaux usages proposés.
7. Inclure dans la réflexion un nouvel usage complémentaire pour la sacristie ou envisager sa démolition pour une nouvelle construction qui compléterait les nouveaux usages de la cathédrale ou pour une mise en valeur de l'espace extérieur en lien avec le plan d'urbanisme pour ce secteur.
8. Considérer une fonction civile, socioculturelle, éducative ou communautaire pour une partie de la cathédrale (nef), s'ajoutant à la fonction religieuse et épiscopale maintenue dans un espace plus restreint et pouvant s'ouvrir à de plus grands rassemblements et activités.
9. Procéder à la dissolution de la paroisse et de la fabrique Saint-Germain et à la prise de possession de la cathédrale par la Corporation archiépiscopale dans un premier temps et, dans un deuxième temps, une cession à un nouveau propriétaire (Ville de Rimouski ou corporation sans but lucratif) ou l'établissement d'une forme de copropriété par l'archidiocèse et la Ville de Rimouski ou avec toute autre corporation sans but lucratif cautionnée par la Ville). Au Québec, il y a plusieurs cas où la cathédrale est la propriété de la corporation épiscopale sans être une paroisse (Montréal, Saint-Jean-Longueuil, Sherbrooke).
10. Compléter dans les meilleurs délais le plan d'ensemble touchant l'avenir des églises de la Ville de Rimouski et le faire connaître en temps opportun pour favoriser une meilleure compréhension de l'usage de ces immeubles aux fins de la mission pastorale et mieux situer l'avenir de la cathédrale dans ce plan d'ensemble.
11. Préparer une communication publique de l'archevêque de Rimouski précisant clairement ses intentions et celles de la Corporation épiscopale :
 - la volonté de préserver ce monument au cœur du centre-ville en travaillant en partenariat avec les acteurs appelés à y contribuer;
 - la ferme intention d'y préserver un espace pour le culte, compatible avec d'autres usages, en y maintenant le siège de l'évêque ;

- la mise sur pied d'un *comité conseil* élargi avec une participation de représentants de la société civile, de citoyens et de membres de la communauté diocésaine;
 - le recrutement d'une personne *chargée de projet* pour piloter les prochaines étapes de la réalisation du projet de sauvegarde et de transformation;
 - l'engagement ferme de l'archidiocèse à apporter une contribution financière substantielle, aux côtés des autres partenaires (paliers municipal, provincial et fédéral ainsi que le secteur culturel ou le milieu des affaires) pour réaliser un projet ecclésialement et socialement acceptable.
12. Procéder à chaque étape en collaboration avec la personne *chargée de projet* et le *comité conseil*, en concordance avec les principales instances diocésaines qui devront se montrer solidaires de l'évêque dans les choix qui seront faits.

Remarques finales

Malgré d'évidentes divisions et des prises de position trop tranchées, de part et d'autre, qui font obstacle à un dialogue respectueux et ouvert, je suis confiant que la communauté rimouskoise peut dépasser les difficultés actuelles.

La « réanimation » de la cathédrale, en la considérant avec un regard renouvelé et une certaine audace, apparaît comme un devoir incontournable qui ne pourra pas s'accomplir si les différentes parties restent campées sur leurs positions.

J'ai rencontré des personnes vraiment engagées dans la cause de la sauvegarde de la cathédrale. Toutes me paraissent animées d'intentions louables, mais il ne suffit pas d'estimer que l'on a raison, chacun de notre côté, en présumant que l'autre fait nécessairement fausse route. Il faut parfois faire le deuil d'une partie de nos idées pour atteindre un consensus qui rallie le plus grand nombre tout en respectant nos principales convictions.

Humblement, j'estime qu'il faut effectuer un temps d'arrêt pour repartir sur de nouvelles bases. Je soumets un ensemble de recommandations que j'adresse à l'archevêque de Rimouski. S'il n'est pas le propriétaire direct de cette église-cathédrale de Saint-Germain de Rimouski, il est concerné au premier chef puisqu'il s'agit du lieu liturgique et pastoral de son siège épiscopal, placé à la tête des autres églises de cet archidiocèse depuis les origines de celui-ci.

Je demeure disponible pour accompagner, à chacune des étapes à venir, l'archevêque de Rimouski et les instances ecclésiales et diocésaines concernées ainsi que les acteurs de la communauté rimouskoise impliqués dans le processus.

Ma prière se joint à la vôtre pour que la recherche du bien commun nous anime tous et que l'unité de la communauté chrétienne touchée par cette question se réalise, en discernant la volonté du Seigneur dans ce passage douloureux qui est en attente d'une nouvelle vie que seul le Seigneur peut nous insuffler.

† Marc Pelchat
Évêque auxiliaire à Québec
Archidiocèse de Québec

Le 30 novembre 2018